

comédie (p. 77-83), un livre malheureusement perdu, P. Destrée identifie l'incongruité, et non l'agressivité ou la vulgarité, comme fondement du meilleur type d'humour selon Aristote. Dans cette présentation, pour chaque question traitée, P. Destrée présente un passage de la *Poétique*, confronte ce passage aux autres œuvres d'Aristote, cite les thèses des critiques les plus récentes et livre sa propre interprétation bien souvent originale. La traduction elle-même est une version modifiée de celle publiée par le même auteur dans les *Œuvres Complètes* d'Aristote chez Flammarion. 354 notes, soit une moyenne de 4 à 5 notes par page, visent à éclaircir le texte des points de vue lexical et thématique. Pour ce faire, elles convoquent de nombreuses œuvres non seulement du corpus aristotélicien mais aussi d'autres auteurs grecs, et en premier lieu de Platon. La bibliographie est à jour et son organisation thématique permet au non-spécialiste de trouver un ouvrage selon ses besoins. L'ouvrage contient peu de coquilles ; on signalera p. 9 une erreur concernant le prénom de Genette (Jean au lieu de Gérard) ou bien encore des variations entre « c » et « k » à l'initiale de *katharsis* (p. 71 et 74). J'émettrais deux critiques d'ordre formel : dans la présentation, une hiérarchisation claire des sections et sous-sections par un système de numérotation eût permis une meilleure orientation du lecteur. Dans la traduction, P. Destrée adopte deux systèmes de division du texte outre la pagination Bekker : d'une part, les chapitres hérités du XVI^e siècle et d'autre part une division qu'il a lui-même élaborée et qui vise à « suivre le plan effectif du traité » (p. 86) ; par ailleurs, la mise en page et la typographie de la traduction indiquent que le second système de division est subordonné au premier. Cette disjonction pourrait désorienter le lecteur peu habitué au texte. Or, puisque la division de P. Destrée correspond au mouvement du traité et que les titres qu'il attribue aux sections sont bien adaptés au contenu, l'inversion de la hiérarchie entre les deux systèmes aurait peut-être été préférable, certes au prix d'une rupture avec la division traditionnelle du texte. En somme, l'ouvrage témoigne d'une incontestable maîtrise du texte et des problèmes interprétatifs qui l'entourent, et sa clarté permet une communication effective de la connaissance approfondie de son auteur à un public de non-spécialistes.

Olivier DEMERRE

Éric FOULON et Michel MOLIN, *Dion Cassius. Histoire romaine. Livres 78, 79 & 80*. Texte établi et traduit par E.F., commenté par M.M. Paris, Les Belles Lettres, 2020. 1 vol. broché, 12 x 19 cm, CLXXXVIII-233 p. en partie doubles, stemma, cartes. (COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE. SÉRIE GRECQUE, 551). Prix : 65 €. ISBN 978-2-251-00636-9.

La CUF poursuit la publication de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, portant cette fois, après des volumes consacrés récemment à la fin de la République, au Triumvirat et à Auguste, sur le III^e siècle de notre ère. Les trois livres concernés traitent des années 217-229, la période qui correspond à la partie la plus importante de la carrière sénatoriale de l'auteur. Aussi les éditeurs ont-ils choisi de revoir la biographie de Dion Cassius, à la lumière de nouveaux documents, à commencer par la question de sa nomenclature. La documentation épigraphique de découverte récente permet en effet de connaître son nom complet, L. Claudius Cassius Dio (toutefois livrée uniquement par séquences et jamais intégralement), que nous devrions prendre l'habitude de

dénommer Cassius Dio(n). Il est également possible de proposer une carrière pour le père, Cassius Apronianus, comprenant des postes prétoriens et consulaires et un consulat suffect vers 184-185. Sur sa famille proche, plusieurs hypothèses mais fragiles. Son cursus semble désormais bien établi ainsi que sa chronologie. On ne manquera pas de renvoyer à cette référence qui complète et remplace les biographies précédentes. Le détail du déroulement de la vie publique de Cassius Dion est important, historiquement parlant. En effet, cette brillante carrière qui l'a mené au second consulat ordinaire en partage avec l'empereur Sévère Alexandre, caractérise un sénateur romain appartenant aux élites d'Asie Mineure, proche de la cour impériale qu'il fréquentait régulièrement, qui avait accès à de multiples sources d'information, notamment aux archives du Sénat et des administrations où il fut en poste. Son témoignage sur cette époque, qui correspond à un vide de l'historiographie latine, et qui est peu corroboré par les sources épigraphiques, est donc essentiel. Ce qui pose avec d'autant plus d'acuité la question de la valeur de la transmission du texte, d'après un manuscrit du Vatican (*graecus* 1288) mais aussi d'après des excerpteurs dont la fidélité et la fiabilité posent problème. Par ailleurs, il est intéressant de comparer les données de Cassius Dion et les faits rapportés pour la même période par Hérodien, l'autre historien grec dont nous disposons. Non seulement le récit d'Hérodien est plus court mais il offre des portraits d'empereur assez différents de ceux de Dion, notamment en la personne de Macrin que Dion considère comme un parvenu disqualifié par ses origines modestes, alors qu'Hérodien le présente comme le contempteur des nobles. D'une manière générale, les livres 78 à 80 qui clôturent l'œuvre de l'historien fournissent un tableau complexe de la situation troublée que l'on peut considérer comme l'agonie du Haut-Empire et de ses principes de gouvernement. Si le vocabulaire institutionnel de Dion est souvent imprécis, même dans les passages de tradition directe, son apport est précieux pour comprendre le fonctionnement de l'État romain, par exemple dans le cas des récits des séances du Sénat auxquelles il a assisté ou dont il a pu consulter les procès-verbaux. D'autres aspects sont aussi assez originaux comme l'intérêt porté aux procédures de délation dans le cadre de l'accusation de lèse-majesté, à propos de Macrin notamment qui refusait de publier les dénonciations des délateurs. Ou d'importance politique, comme les dérives impériales de la présélection à la *sortitio*, afin de favoriser ou d'écarter un sénateur prévu pour un proconsulat. Voire de mesurer les honneurs conférés, par exemple à Plautien, sous la forme d'*ornamenta* ou d'*adlectio (inter consulares)*. Dion s'intéresse ailleurs aux anomalies et autres infractions commises par les empereurs, à nouveau souvent Macrin, par rapport à la tradition augustéenne de collaboration avec le Sénat, dont il a exposé précédemment au livre 52 l'importance lors du récit du débat entre Agrippa et Mécène en présence d'Auguste. Dion est, en effet, un partisan du Sénat dont il réclame la participation au gouvernement de l'empire, et le respect, ainsi que celui du contrôle civil des forces armées. Dès lors, devant tant de dysfonctionnements, il souligne la situation de crise : il la présente en outre comme s'accéléralant en recourant à des formules qui réduisent le temps. « Ainsi l'empire romain se trouve entraîné dans un irrésistible processus de décadence de la réalité duquel Dion veut convaincre son lecteur ». Cette conclusion de Michel Molin nous paraît toutefois un peu excessive, alors que l'empire se remettra sous des formes nouvelles. Mais assurément ces années de Cassius Dion décrivent la fin d'un monde, celui du Principat bien lointain. Pour apprécier la valeur du texte, il convient aussi de s'intéresser à sa transmission. Toute la

tradition des livres 78 à 80 est indirecte, sauf, comme nous l'avons vu, un long passage conservé dans le manuscrit du Vatican, dont Éric Foulon recherche et suggère l'histoire au départ de l'édition originale. La source est donc unique, à la différence de nombreux témoins conservés qui constituent la tradition indirecte, de la compilation d'historiens grecs à l'initiative de Constantin VII Porphyrogénète au X^e siècle, à la Souda, à Xiphilin, à Zonaras pour se limiter à quelques noms importants, dans un foisonnement complexe d'auteurs et de manuscrits, offrant des extraits ou des résumés. Les principes de l'édition se fondent prioritairement sur le manuscrit direct, et lorsque celui-ci fait défaut, sur la version la plus longue du récit « parce qu'elle a des chances d'avoir été moins retravaillée et donc de ressembler un peu plus au texte original ». Le résultat est une édition claire et bien traduite, présentant un appareil critique très détaillé ; largement commentée en notes précises, référencées et argumentées, elle offre aux historiens de l'époque considérée, une source majeure pour laquelle on ne disposait pas, jusqu'à présent, d'édition comparable.

Marie-Thérèse RAEPSAET-CHARLIER

Michel PATILLON, *Pseudo-Sopatros. Sur Les États de cause d'Hermogène*. Texte établi et traduit par M.P. Paris, Les Belles Lettres, 2022. 1 vol. broché, XXXIX-439 p. en partie doubles (COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE. SÉRIE GRECQUE, 573). Prix : 89 €. ISBN 978-2-251-00649-9.

Dans l'Antiquité tardive, le traité d'Hermogène *Περὶ στάσεων*, *De statibus* de son nom latin, ou *Sur les États de cause*, composé dans la deuxième moitié du II^e siècle de notre ère, s'est imposé comme une référence incontournable. Depuis que Michel Patillon a édité et traduit ce traité (*Corpus rhetoricum. Tome II, Hermogène : les états de cause*. Paris, Les Belles Lettres, 2009), il a mis à l'honneur, au fil des dernières années, l'immense éventail de commentaires techniques dont les *États de cause* se sont enrichis au fil des générations et qui nous aident encore aujourd'hui à mieux comprendre le but poursuivi par Hermogène. C'est donc dans ce projet plus vaste que Michel Patillon a fait paraître sa nouvelle édition, accompagnée d'une traduction inédite, des commentaires attribués à Sopatros. D'un point de vue philologique, ce travail a l'immense mérite de démêler le palimpseste qui nous est parvenu, et ce avec bien plus de rigueur et de clarté que l'unique édition dont nous disposons jusqu'à présent : celle, fort datée, de Christian Walz dans le quatrième volume de ses *Rhetores Graeci* publié en 1833 et réimprimé en 1968. Historiquement, sont d'abord venus les commentaires du rhéteur Sopatros, situés vers le milieu du IV^e siècle, que Michel Patillon a lui-même édités et traduits (*Sopatros, Commentaire sur l'Art d'Hermogène*. Paris, Les Belles Lettres, 2019). Deux objets se sont ensuite enchevêtrés, comme le précise l'auteur dès les premières pages de son introduction. D'une part, une version actualisée de ces mêmes commentaires a été rédigée au plus tôt dans la première moitié du V^e siècle par un auteur anonyme, identifié à Sopatros lui-même, que Michel Patillon nomme « Pseudo-Sopatros » pour mieux distinguer les deux strates. D'autre part, ces commentaires de Pseudo-Sopatros nous sont connus par une compilation préservée en premier lieu dans un codex du XI^e siècle, le *Parisianus Graecus* 2923. Michel Patillon se réfère à cette compilation sous le sigle Py, qui avait été proposé par Hugo Rabe dans son édition des commentaires de Syrianus aux *États de cause* publiée en 1892-1893.